

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

POINT N°

RAPPORTEUR : V. TOLLARD

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe - Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026

Les orientations budgétaires pour 2026 concernant la compétence assainissement, qui **est une compétence obligatoire des établissements publics territoriaux** conformément à l'article L.5219-5 du CGCT, visent à poursuivre la baignabilité de la Marne, orientation stratégique majeure ayant justifié une accélération des travaux d'assainissement depuis plusieurs années.

Ainsi **en 2026, la priorité demeure la réalisation d'investissements en faveur de la dépollution de l'eau**, à la fois par des travaux de créations et/ou de réhabilitations de réseaux d'eaux usées, par la poursuite du nombre important de branchements privatifs, mais aussi par la poursuite des travaux pour la dépollution des rejets de l'autoroute A4 grâce à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à PEMB par les services de l'Etat (la DIRIF).

A ce stade de la préparation budgétaire 2026 (*données provisoires*), les principales masses financières composant le projet de BP 2026 du budget annexe assainissement en régie se présentent ainsi :

a) Les dépenses réelles d'exploitation 2026 seraient stables à hauteur de 10,2 M€ et sont principalement constituées de :

- Charges générales d'exploitation, stables à hauteur de 2,8 M€ (dératification, frais de recouvrement de la redevance, fluides des postes de relevages etc...), dont 1 M€ au titre de l'entretien des réseaux intercommunaux ;
- Charges de personnel assainissement en baisse pour 3,4 M€ ;
- Frais financiers au titre des intérêts de la dette pour 2,4 M€ ;
- Reconduction de l'enveloppe de crédits 2025 pour verser les subventions aux riverains pour les mises en conformité dans le diffus, pour 1,5 M€, montant également inscrit en recette d'exploitation et correspondant aux aides versées à cet effet par l'AESN (compte 748).

b) En termes de recettes réelles d'exploitation pour 2026, le produit des redevances d'assainissement au projet de BP 2026 est fondé comme tous les ans sur le volume de la consommation constatée en N-2, d'où un produit total estimé en 2026 à 14,6 M€, en très légère baisse par rapport au BP 2025 (14,8 M€).

S'y ajoutent des recettes de PFAC (participation forfaitaire à l'assainissement collectif) qui, au regard des dossiers identifiés à ce stade, se tasseraient légèrement à 2,43 M€ au total des 13 communes (par rapport à 2,53 M€ au BP 2025). Enfin, les contributions communales eaux pluviales sont inscrites en recettes d'exploitation pour un total de 1,91 M€ en 2026, avec une hypothèse d'évolution sur la base d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de +1% en 2026.

c) En termes d'investissements, l'année 2026 serait marquée par une stabilisation du volume des investissements afin de ne recourir à aucun nouvel emprunt. Ainsi, nos arbitrages sur les

investissements prioritaires en 2026 conduisent à retenir plusieurs travaux urgents relatifs à des réseaux cassés, fuyards ou effondrés, complétés par quelques créations de réseaux d'eaux usées. En outre, les crédits d'études 2026 incluent à ce stade une somme de 350 K€ pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement dans le cadre de l'opération de NPNRU du Bois l'Abbé.

Ces orientations budgétaires 2026 du budget annexe assainissement en régie se traduiraient par un total de crédits d'études et de travaux sur les réseaux d'assainissement à hauteur de 5,9 M€ au projet de BP 2026, en diminution par rapport au BP 2025 (11 M€).

En outre, s'y ajoutent 2 types d'opérations inscrites tant en recettes qu'en dépenses pour les mêmes montants, à savoir :

- 7,4 M€ pour les enquêtes parcellaires et les travaux de mise en conformité dans le domaine privé, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée et conformément au 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (AESN), en baisse par rapport au niveau très soutenu de 8,5 M€ au BP 2025.
- Sur les chapitres 45 au titre des « opérations pour le compte de tiers », un montant stable de 2,6 M€ pour la suite des travaux sur la dépollution des rejets de l'autoroute A4, après délégation de maîtrise d'ouvrage par l'Etat au profit de PEMB.

En conclusion, l'épargne brute prévisionnelle dégagée par la section d'exploitation, à hauteur de 10,3 M€ présenterait une quasi-stabilité par rapport au BP 2025 qui, permettrait d'autofinancer l'intégralité des investissements 2026 retenus, sans recourir à l'emprunt en 2026.

d) Structure de la dette :

• Un encours de dette assainissement en baisse :

Avec l'extinction de plusieurs emprunts anciens en 2025, Paris Est Marne & Bois disposera en 2026 de 103 emprunts (contre 120 au 1^{er} janvier 2025) pour un encours total en baisse, représentant 88,2 M€ au 1^{er} janvier 2026 (par rapport à 93,2 M€ au 1^{er} janvier 2025).

Cet encours inclut notamment le nouvel emprunt 2025 souscrit en novembre, à savoir 2,8 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour un taux fixe de 3,63% et une durée d'amortissement de 15 ans, dont 2 échéances trimestrielles seront remboursées dès 2026.

Au regard de la classification selon la charte GISSLER, le risque financier sur ce budget annexe d'assainissement en gestion directe s'est fortement réduit depuis plusieurs années, ne représentant en 2026 plus que 8,8% du capital restant dû en taux variable, puisque 91,2% de la dette est classée dans la catégorie A-1, la plus sécurisée, PEMB privilégiant les taux fixes, lors des choix des emprunts souscrits.

Par type de taux, la structure du portefeuille présente une part des taux variables en baisse significative de l'encours total depuis plusieurs années, la part des emprunts à taux fixe, avances AESN comprises, demeurant l'immense majorité de l'encours de Paris Est Marne & Bois.

En conséquence, **la dette de PEMB continue à ne présenter qu'un faible risque de taux.**

Le tableau ci-après constitue un extrait de l'état de la dette qui sera annexé au projet de BP 2026, en retirant toutefois le détail de toutes les avances de l'AESN.

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	emprunts et dettes au 01/01/2026							incne de l'exercice	
	capital restant dû au 01/01/2026	durée résiduelle (en années)	taux d'intérêt			annuité de l'exercice			
			type de taux	index	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2026	capital	charges d'intérêt		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	85 867 549,41					6 131 707,22	1 992 154,28	835 703,22	
1641 Emprunts en euros (Total)	85 867 549,41					6 131 707,22	1 992 154,28	835 703,22	
52 / MIN507672EUR/001	192 000,00	5,75	F		3,99	32 000,00	7 281,31	1 613,34	
56 / 1128651	132 130,42	3,09	F		4,47	30 898,46	5 906,23	4 135,41	
61 / 60283237504	278 189,17	4,93	F		3,03	52 330,66	7 838,26	456,23	
66 / 1215593	159 859,31	1,08	F		4,51	78 166,96	7 209,65	3 367,00	
70 / 1238718	174 271,41	2,08	F		3,95	55 855,13	6 883,72	4 274,66	
72 / 1360656 EX 5036560	405 000,00	8,25	V	LIVRETA	1,75	45 000,00	7 087,50	4 707,50	
80 / 50	731 250,00	9,72	F		1,75	75 000,00	12 438,58	286,29	
82 / MON516053EUR001	219 142,75	16,00	F		4,06	13 485,72	8 812,41	2 110,10	
85 / MIN516590EUR001	202 838,47	12,83	F		4,17	12 153,22	8 384,22	1 332,13	
90 / 2219 ex 362	388 176,12	14,00	F		3,88	19 676,69	14 981,31	0,00	
119 / 00040133104	674 533,64	11,58	V	EURIBOR03M	4,81	55 063,26	31 859,92	5 072,05	
120 / 18997 EX 17225	94 875,00	2,75	F		0,00	34 500,00	0,00	0,00	
122 / 1366210 EX 5040723	238 095,28	9,58	C	LIVRET A calculé	1,75	23 809,52	4 166,67	1 552,08	
124 / 00000084217	158 563,40	8,99	F		3,13	17 618,20	4 756,24	0,00	
131 / 2475 ex 10301258	493 506,58	9,49	F		2,15	51 948,04	10 331,95	0,00	
132 / 18937 ex 18201/002	320 000,00	4,00	V	EURIBOR01M	0,48	80 000,00	1 557,36	0,00	
133 / A751718T/C422369	225 010,75	11,00	V	TAG03M	1,19	16 632,19	2 607,76	0,00	
134 / 1310057 (ex-5028948)	29 093,90	8,00	F		1,35	3 062,00	392,77	350,45	
135 / A751718W/C422372	46 995,79	9,41	F		1,51	4 340,46	685,22	54,89	
161 / 030123	384 986,06	6,47	F		7,60	54 998,02	29 274,98	13 243,44	
163 / MIN516087EUR/001	487 500,00	9,49	C	E03M-POST	0,79	50 000,00	3 754,43	873,45	
164 / MON516101EUR/001	78 509,39	2,75	F		3,23	42 372,85	2 535,85	288,56	
168 / MON516119EUR/001	71 031,38	5,33	F		3,92	11 838,56	2 784,43	1 540,46	
172 / MON517082EUR001 (ex-	1 698 404,25	27,92	F		5,48	72 268,25	93 072,55	7 178,49	
173 / MPH268727EUR	1 325 819,07	11,83	F		4,25	86 382,84	56 347,31	8 633,02	
177 / 00001317803	2 143 750,00	12,07	F		1,32	175 000,00	27 431,26	4 620,00	
178 / A75171AG	270 000,00	6,00	F		0,49	45 000,00	1 323,00	0,00	
181 / 0 054720(6 946 355 S	373 286,77	14,24	F		0,00	26 663,32	0,00	0,00	
182 / 1022-0 027 340 Z	425 000,00	8,27	F		3,79	50 000,00	15 610,06	3 188,16	
185 / 2379 (ex521)/030113	725 546,62	9,04	F		4,55	63 581,54	32 137,30	1 296,81	
186 / 2381 (ex-620)	338 376,94	4,24	F		4,35	71 247,85	13 758,19	0,00	
187 / 2383 (ex-656)	480 890,81	7,41	F		4,55	53 492,25	21 062,52	1 618,75	
189 / 94578EX91860/5293653	1 242 857,16	28,33	V	LIVRETA	3,75	42 857,14	46 607,14	29 875,00	
190 / 94581ex-91860/5293653	4 142 857,16	28,33	V	LIVRETA	3,75	142 857,14	155 357,14	99 583,33	
191 / MIS524193EUR	8 212 966,17	13,33	F		1,08	586 640,44	89 931,98	55 440,21	
192 / 1360655 EX 1235870	133 333,41	2,25	F		0,52	53 333,32	586,79	102,40	
193 / 1360654 EX 1211113	127 235,49	1,75	F		1,34	84 823,66	1 416,63	140,09	
194 / MIS524193EUR -2	4 393 333,36	13,33	F		1,08	313 809,52	48 107,00	29 656,44	
196 / 00002092597	2 960 000,00	19,14	F		0,94	148 000,00	27 824,00	22 688,15	
197 / MON529907	9 000 000,00	20,00	F		0,90	450 000,00	81 000,00	76 736,25	
198 / MON529908	4 500 000,00	19,00	F		0,90	225 000,00	40 500,00	38 368,13	
199 / 105101 - L5341871	8 333 333,35	24,00	F		3,75	333 333,33	312 500,00	251 300,00	
200 / 00002092163	5 130 000,00	18,98	F		1,11	270 000,00	56 943,00	899,10	
221 / F6123861 2 5002776	1 500 000,00	9,90	F		0,45	150 000,00	6 496,88	590,63	
224 / MON539495EUR	3 975 000,05	11,09	F		0,55	353 333,32	21 133,76	3 264,53	
225 / 94-33496390CGP1PAEMB	6 066 666,66	12,57	F		2,52	466 666,67	152 880,00	58 800,00	
226 / MIN545332EUR	9 333 333,32	14,00	F		3,72	666 666,68	337 900,00	79 704,44	
229 / 00003949332	2 850 000,00	14,06	F		3,45	200 000,00	95 737,50	16 761,25	
232 / A75250G5	0,00	15,00	F		3,63	140 000,01	74 959,50	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	266 854,85					19 838,36	10 540,77	9 730,05	
1678 Autres emprunts et dettes (Total)	266 854,85					19 838,36	10 540,77	9 730,05	
183 / Villiers12	266 854,85	10,00	F		3,95	19 838,36	10 540,77	9 730,05	
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)	2 065 414,53					234 342,18	0,00	0,00	
1687 Autres dettes à savoir 53 prêts AESN	2 065 414,53					234 342,18	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL	88 199 818,79					6 385 887,76	2 002 695,05	845 433,27	

Le maintien de cet avantage résulte de l'action combinée de l'effort de renégociation des emprunts transférés et de la recherche active de conditions financières optimales mais aussi sécurisées, menée par Paris Est Marne & Bois depuis sa création et poursuivie au cours des exercices suivants.

Pour mémoire, PEMB a procédé fin 2018 au réaménagement de 6 emprunts structurés à risque, transférés par les villes de Saint Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne. Puis 2020 a été marqué par la renégociation du prêt Crédit Mutuel transféré par la commune de Fontenay-sous-Bois, refinancé auprès de la Caisse d'Epargne avec un nouveau taux fixe réduit à 0,45% (au lieu de 3,85%)

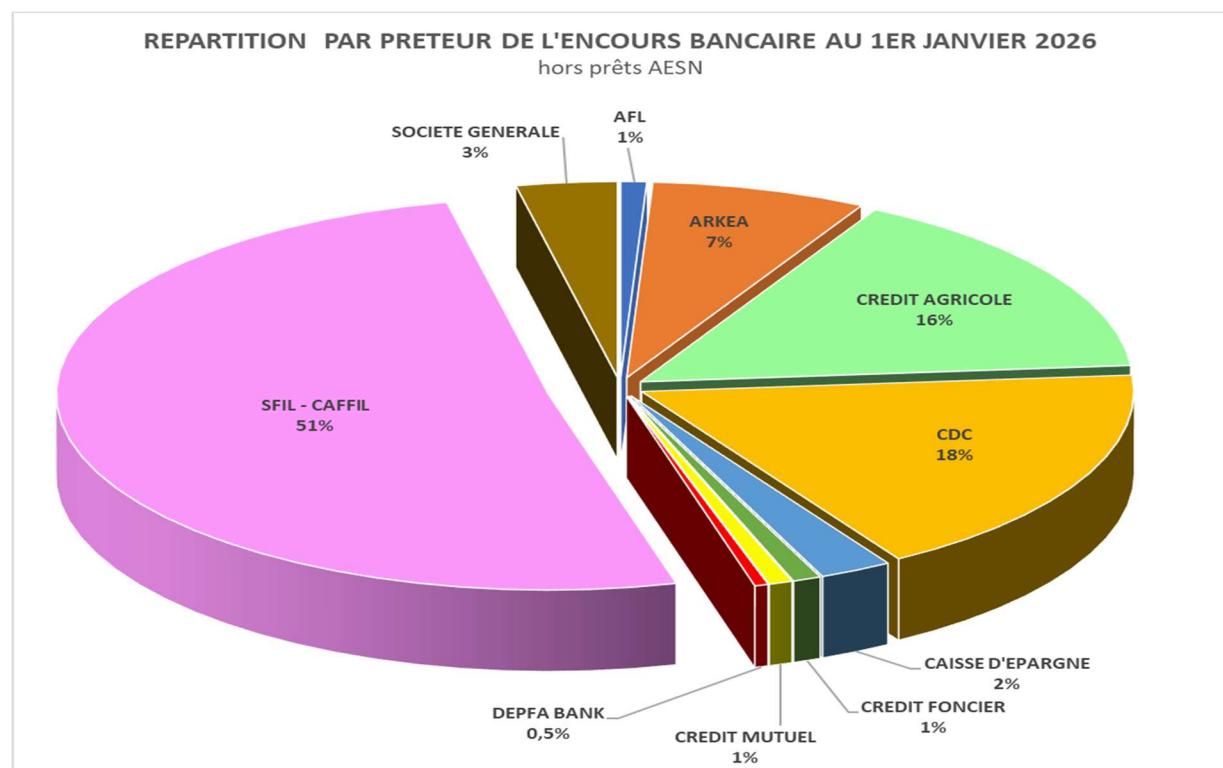
Paris Est Marne & Bois a poursuivi sa gestion active de la dette en 2021 par le réaménagement de plusieurs emprunts dont 3 impactés par la refonte des taux.

Parallèlement à cette réforme, PEMB a profité des conditions avantageuses des marchés financiers pour renégocier le contrat Société Générale indexé sur Euribor 1mois +0,48%, finalement arbitré sur un taux fixe de 0,40%.

Le portefeuille de la dette de PEMB révèle une bonne diversification, avec notamment des organismes à capitaux publics, des banques mutualistes et une banque allemande, aux côtés des organismes bancaires privés traditionnels.

Au 1^{er} janvier 2026, la SFIL-Caisse Française de Financement Local (qui a repris la gestion d'encours de la Banque Postale) demeure le premier prêteur de PEMB avec 50,9% de l'encours, suivi par la Banque des Territoires (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) avec 17,6% de l'encours de dette. Les autres principaux prêteurs sont le Crédit Agricole avec 15,8%, ARKEA pour 7,1%, la Société Générale avec 3,3% et la Caisse d'Epargne avec 2,4%.

Ces six principaux prêteurs représentent 97% de l'encours de dette, sachant que les organismes bancaires sont au nombre de 13 au total.



Pour l'année 2026, les objectifs poursuivis par PEMB s'inscrivent dans la continuité des actions des exercices précédents, sachant qu'aucun nouvel emprunt ne sera souscrit en 2026 :

- ✓ sécuriser l'accès à la liquidité pour couvrir les besoins de financement
- ✓ suivre et analyser les fluctuations de taux pour saisir les opportunités de marché

- **Capacité de désendettement prévisionnelle 2026 :**

Concernant le seul budget annexe assainissement en régie, et sur la base de *l'estimation de l'épargne brute prévisionnelle au projet de BP 2026 à ce stade de la préparation budgétaire, la capacité dynamique de désendettement prévisionnelle 2026 s'établirait à 8,5 ans.*

En consolidant les données estimatives actuelles des projets de BP 2026 de 3 budgets de PEMB, à savoir le budget principal, le budget annexe du port de plaisance intercommunal et le budget annexe assainissement en régie, **la capacité dynamique de désendettement prévisionnelle 2026 agrégée s'établirait à seulement 2,8 ans**, soit une amélioration de ce ratio en 2026.

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir prendre acte de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires 2026 du budget annexe assainissement en gestion directe et de la tenue du débat sur ces orientations budgétaires.

Le Rapporteur,